



FÉDÉRATION NATIONALE
ÉQUIPEMENT
ENVIRONNEMENT

**ANALYSER ET COMPRENDRE
LES SYSTÈMES
POUR LES COMBATTRE**

Notre pôle ministériel

Nos missions

L'écologie a besoin d'une administration forte

#6 - 7 septembre 2026

IMPULSION

Bulletin d'information des agents des ministères chargés de l'écologie, des transports, du
logement et des relations avec les collectivités territoriales

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement - CGT

Directeur de publication Ivan Candé
Directeur de la rédaction Benjamin Briant
Conception et réalisation Arnaud Laffon

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Ivan Candé - Benjamin Briant - Claude Lerouge
Contact : fnee@equipement.cgt.fr

Site : www.fnee-cgt.fr

Impression : Rivet Presse édition SARL

SIRET : 405 377 979 00019

BP 15577

24 rue Claude-Henri Gorceix

87022 Limoges Cedex 9



#6 - 5 septembre 2026

IMPULSION

Sommaire

Éditorial : Le paradoxe fondateur	5
D'où nous venons	9
Ce que nous sommes	13
La mise sous tutelle	17
Les missions comme chair vivante	21
L'agence de communication	25
La reconquête	29
Conjoncture : les mois qui décident	33
Lecture	37

Juillet-Août
2026

Le Courrier du Militant

De l'Équipement et de l'Environnement

Une fédération unie et forte, des syndicats organisés, revendicatifs et en lutte



895

2026

La chemise et la boussole

Une histoire du syndicalisme français, 1884-2026

Éditorial

Le paradoxe fondateur

Trois jours de juillet auront suffi. Le mardi 21, le Parlement adoptait définitivement la loi d'urgence agricole, ouvrant la voie à la réintroduction de deux pesticides interdits en France, l'acétamipride et le flupyradifurone, un an après la mobilisation contre la loi Duplomb et la censure du Conseil constitutionnel ; le gouvernement avait refusé de soumettre au vote les amendements de suppression déposés par son propre camp. Le mercredi matin, la ministre de la transition écologique annonçait sa démission pour dénoncer « le recul environnemental de trop » ; à la mi-journée, elle demeurait en poste, à la demande du président de la République, munie de trois « piliers » en viatique. Le même jour, la Coordination rurale appelait nationalement les exploitants à ne pas respecter les arrêtés sécheresse, alors que 206 arrêtés préfectoraux étaient en vigueur, un record depuis l'existence du suivi national, et que 43 départements se trouvaient au niveau de crise. La loi qui recule, la ministre qui reste pour la forme, la règle d'eau publiquement défiée au cœur de la pire sécheresse jamais enregistrée à cette date : ce numéro était écrit quand ces trois jours sont survenus. Ils ne l'ont pas rendu nécessaire, il l'était avant. Ils l'ont rendu urgent.

Car ce que cette séquence donne à voir en accéléré, c'est le paradoxe qui structure désormais toute notre existence professionnelle, et il tient en une phrase. Jamais les missions confiées à notre pôle ministériel, le climat, l'eau, les risques, la biodiversité, le logement, les transports, tout ce qui conditionne la possibilité matérielle d'une vie collective sur un territoire habitable, n'ont été aussi vitales ; jamais les moyens de les exercer n'ont été aussi méthodiquement réduits. Chacun de nous en fait l'expérience quotidienne, dans son service, à son poste, devant ses dossiers. Mais l'expérience quotidienne, précisément parce qu'elle est quotidienne, se vit en ordre dispersé : l'instructeur qui voit s'allonger les délais, l'agent de terrain qui tourne seul là où l'on tournait à deux, le gestionnaire qui découvre que la fonction support a migré vers une plateforme et un système de tickets. Ce numéro voudrait rassembler ce que la dispersion empêche de voir, et donner à chacun la mesure de l'ensemble. Qu'on n'y cherche ni la nostalgie d'un âge d'or administratif, nous écrivions dès 2011 que croire au retour du système antérieur était une grave illusion, ni un plaidoyer corporatiste : il s'agit d'un constat, appuyé sur les faits, les chiffres et l'histoire, et ce constat engage bien davantage que nos carrières. Il engage la capacité de ce pays à affronter le siècle qui vient.

Ce numéro porte un titre qui n'est pas de circonstance. L'écologie a besoin d'une administration forte : c'était, mot pour mot, le titre d'une tribune que nous publiions en février 2021 dans *La Vie Ouvrière*, au moment où le projet de loi climat arrivait au Parlement. Nous y alertions sur les quinze mille emplois supprimés au ministère entre 2013 et 2021, sur des services essorés par des réorganisations sans fin, sur des directions départementales passées à l'été 2020 sous la coupe du ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire sous l'autorité d'une administration dont la mission première est le maintien de l'ordre, non la transition écologique. Et cette alerte elle-même n'était pas la première : dès novembre 2011, dans un document soumis au débat de nos syndicats, nous propositions de fonder le service public d'organisation de l'espace sur le référentiel de la crise écologique, et nous nommions déjà la préfectorisation, l'hypertrophie de la communication se substituant à la fonction technique, les services déconcentrés réduits à de simples bureaux de la préfecture. Quinze ans d'analyses datées, publiées, vérifiables, et pas une qui ait été démentie par les faits. Si nous reprenons aujourd'hui ce titre, c'est parce que rien de ce qu'il annonçait n'a été interrompu. Tout s'est raffiné.

Car la mesure existe, et elle est accablante. Le pôle ministériel au sens large est passé de plus de 83 000 agents en 2011 à 61 484 fin 2022 : plus du quart de sa substance, dissoute en une décennie, pendant que l'effectif global de l'État, lui, augmentait. Et le dernier rapport social unique, celui de l'exercice 2024, livre presque malgré lui le fait le plus révélateur de tous : la loi de finances

accordait cette année-là, pour la première fois depuis des années, un schéma d'emplois positif, 319 créations votées. Le « pilotage de la masse salariale » en a autorisé 122. Et les effectifs constatés en fin d'année avaient encore reculé de 683. Il n'est même plus nécessaire de décider le désarmement de l'administration de l'écologie : la machine budgétaire l'exécute d'elle-même, contre le vote du Parlement si besoin. Voilà où nous en sommes.

Les pages qui suivent prennent ce paradoxe par tous les bouts. Par l'histoire d'abord, parce qu'on ne comprend rien à ce qui nous arrive sans savoir d'où nous venons : des Ponts et Chaussées à l'Équipement, de l'Équipement au grand ministère de 2007, puis le lent démembrement. Par la cartographie ensuite, parce que beaucoup d'entre nous, dispersés entre directions régionales, directions départementales et opérateurs, ne perçoivent plus l'unité de ce à quoi ils appartiennent, et qu'on ne défend bien que ce qu'on connaît. Par l'analyse de la mise sous tutelle, qui n'est pas une péripétie d'organigramme mais un choix politique. Par le travail réel, enfin, celui qui se fait dans la crue, sur le terrain, au guichet, et que nulle plateforme ne remplacera. Jusqu'à la seule conclusion que les faits autorisent : la reconquête de nos missions n'est pas la défense d'un pré carré. Elle est la condition de la bifurcation écologique elle-même.

Un ministère fort n'est pas notre confort. C'est l'outil du pays.

Ivan Candé



D'où nous venons

On ne comprend rien à ce qui arrive à notre pôle ministériel si l'on croit que son histoire commence avec lui. L'État français organise l'espace depuis plus de quatre siècles : lorsque Sully est nommé Grand Voyer de France en 1599 et entreprend de développer le réseau routier du royaume, il fonde une continuité administrative qui passera par le corps des Ponts et Chaussées, par les Travaux publics, par l'Équipement, et qui aboutit, appauvrie, démembrée, mais vivante, jusqu'à nos services d'aujourd'hui. Cette profondeur n'est pas un ornement. Elle établit un fait que toutes les doctrines de désengagement voudraient faire oublier : l'organisation de l'espace est une fonction constitutive de l'État, aussi ancienne que la monnaie ou la justice, et chaque fois qu'une époque a eu un projet pour le territoire, elle s'est donné une administration pour le porter. C'est à l'aune de ce fait qu'il faut lire les trois quarts de siècle qui nous séparent de la Libération : trois périodes, trois référentiels successifs, et une question restée sans réponse.

Le premier référentiel est celui de l'équilibre du territoire, et il naît dans le moment fondateur de 1944-1946. Le programme du Conseil national de la Résistance exigeait une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général ; le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 disposait que tout bien, toute entreprise dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national

doit devenir la propriété de la collectivité. Ce socle idéologique et constitutionnel s'incarne aussitôt dans des institutions : l'ordonnance du 21 avril 1945 crée le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, chargé de rebâtir un pays en ruines ; la même année, le permis de construire devient obligatoire sur l'ensemble du territoire, et l'espace cesse d'être une somme d'intérêts fonciers pour devenir un objet de responsabilité publique. En février 1950, Claudius Petit présente en Conseil des ministres une communication qui définit l'aménagement du territoire comme la recherche d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques, non à des fins strictement économiques, mais pour le bien-être et l'épanouissement de la population. Un premier Plan national d'aménagement du territoire voit le jour en 1957. La reconstruction s'accomplit avec des moyens comptés, les guerres coloniales dévorent les crédits, mais l'orientation est posée : le territoire relève de la solidarité nationale, et l'administration en est l'instrument.

Le deuxième référentiel, modernisateur, s'ouvre avec la Ve République et culmine dans les années soixante. La DATAR est instituée en février 1963 ; le ministère de l'Équipement naît en 1966 de la fusion de la Construction et des Travaux publics et des Transports, et avec lui, l'année suivante, les directions départementales de l'Équipement. C'est le zénith de l'État aménageur : plus de cent mille agents, dont quatre-vingts pour cent en services déconcentrés, une administration présente jusqu'au niveau de la subdivision et du centre d'exploitation, des groupes d'étude et de programmation dans chaque DDE, des services régionaux, des centres d'études techniques, des écoles, des laboratoires. Cette administration construit le réseau autoroutier, lance les villes nouvelles, équipe le pays ; et les personnels qui la font vivre donnent alors à la CGT près de la moitié de leurs suffrages. Nous ne peignons pas là un âge d'or. Ce référentiel était quantitatif et productiviste ; il a produit le tout-automobile, le zonage fonctionnaliste, les grands ensembles dont les décennies suivantes paieraient le prix ; l'étatisme autoritaire qui le portait a nourri le ras-le-bol de 1968. Mais il faut mesurer ce qu'il établissait, parce que c'est cela qui sera défait : un État qui savait, qui étudiait, qui construisait, qui transmettait ; un État dont la capacité technique était une évidence partagée jusque par ses adversaires.

Le troisième référentiel est celui du marché, et il s'installe à partir de la fin des années soixante-dix, quand le régime d'accumulation bascule vers la dominante financière et que l'idéologie du désengagement conquiert l'ensemble des politiques publiques, le tournant de 1983 en scellant l'acceptation à gauche. Pour notre champ, la traduction s'appelle

décentralisation, et elle procède en deux actes. Le premier, en 1982-1984, transfère des compétences en maintenant l'essentiel de l'appareil ; le second, en 2004, exécute la théorie du recentrage de l'État sur son cœur de métier, vocabulaire directement importé des stratégies de groupe, et transfère aux départements la quasi-totalité du réseau routier avec trente mille agents. Dans le même mouvement, l'ingénierie publique concurrentielle est abandonnée, la LOLF de 2001 installe la gestion par la performance et la fongibilité qui accélère l'externalisation, puis la RGPP et la réforme de l'administration territoriale achèvent l'édifice : les DDE, créées en 1967, disparaissent en 2010, absorbées dans des directions départementales interministérielles placées sous l'autorité des préfets. Ce que ce demi-siècle accomplit, un concept le résume, que nous formulons dès 2011, celui de désassemblage de l'État national : ses fonctions remontées vers l'Union européenne, redescendues vers les collectivités, cédées au privé, jusqu'à ce que l'usager ne sache plus qui fait quoi. L'exemple du Rhône en donne la miniature exacte : les routes transférées au département en 2007 avec leurs agents, puis abandonnées à la métropole de Lyon en 2015, les effectifs fondant à chaque étape, les tâches s'externalisant, et des citoyens qui ignorent encore que les DDE ne s'occupent plus des routes depuis vingt ans. Chaque réorganisation s'est faite à l'écart de leur regard. C'était sa condition de possibilité.

Dans ce paysage déjà largement défait survient 2007. La création du grand ministère, Écologie, Énergie, Développement durable, Aménagement, répond au pacte écologique de la campagne présidentielle et s'affiche comme une expérience inédite en Europe : réunir sous une même autorité l'équipement, l'environnement, l'énergie, les transports, le logement, la mer, pour traiter enfin ensemble ce qui est lié. La rupture était réelle dans l'ordre des symboles, l'écologie entrait dans le titre d'un ministère d'État, et nous écrivions en 2011 qu'elle représentait une rupture d'une ampleur culturelle et professionnelle au moins aussi profonde que celle de 1966. Mais nous écrivions dans le même document ce qui la vidait de sa substance : l'occasion ratée. Pour que le grand ministère fût autre chose qu'une opération de communication, il aurait fallu un vaste plan de formation des personnels, un débat sur les missions, la restauration des activités liquidées dans l'ex-ministère de l'Environnement, dont les DIREN, à la veille de la fusion, se voyaient déjà dépouillées de leurs domaines techniques. Rien de tout cela n'advint. La fusion réunit des administrations délabrées, la RGPP frappa au moment même où le Grenelle promettait, et le nouveau ministère se trouva sommé de porter le plus grand élargissement de missions de son histoire avec des moyens en contraction continue. L'écologie entrait dans le titre à l'instant précis où les moyens sortaient des services.

C'est ici que se noue le fil de tout le numéro. En novembre 2011, tirant les leçons de cette occasion manquée, nous proposons au débat de nos syndicats un quatrième référentiel : fonder le service public d'organisation de l'espace du XXI^e siècle sur le référentiel de la crise écologique, non par effet de mode, mais parce que la finitude du monde, l'interdépendance des écosystèmes et l'ampleur des mutations à conduire exigeaient une administration capable de gérer la complexité, de former ses agents, de porter le long terme au-delà des échéances électorales. Trois référentiels avaient eu leur administration : la reconstruction avait eu le MRU, la modernisation avait eu l'Équipement, le marché a eu le démantèlement, car le démantèlement est bien une politique administrative, la seule que le référentiel du marché ait jamais produite. Le quatrième référentiel, le seul à la hauteur du siècle, attend toujours la sienne. À sa place sont venus la préfectorisation, que nous nommions déjà en 2011, la substitution de la communication à la fonction technique, et la saignée : de plus de 83 000 agents en 2011 à 61 484 fin 2022 pour le pôle au sens large, quinze mille emplois supprimés au ministère entre 2013 et 2021, le quart de la substance dissous dans la décennie même où les rapports scientifiques établissaient l'urgence.

Reste le présent, et il donne à cette histoire sa pointe. Le grand ministère de 2007, dont nous venons de raconter la naissance et l'étranglement, est aujourd'hui en instance d'enterrement : des préfigureurs ont été nommés pour préparer une réorganisation qui mettrait fin au modèle hérité du Grenelle, et le démantèlement de la DGALN au profit d'une Direction générale de l'environnement en constitue le premier acte ; les chapitres qui suivent y reviendront. Vingt ans auront suffi pour faire l'aller-retour complet : créer le grand ministère de l'écologie, le vider, le défaire. Trois référentiels ont façonné cette administration. Le quatrième ne l'attend plus. Il l'exige.

Ce que nous sommes

Aucun agent ne voit jamais le pôle ministériel en entier. L'hydromètre qui jauge une rivière en crue, l'instructeur qui examine une autorisation d'urbanisme, la gestionnaire qui reconstitue une carrière, le prévisionniste qui surveille un front orageux, l'inspecteur qui contrôle un site industriel : chacun connaît son service, son bassin, sa direction, et l'ensemble n'apparaît à personne. Cette invisibilité n'est pas un accident. Elle est le produit de la dispersion que le chapitre précédent a racontée, réorganisation après réorganisation, sigle après sigle, et elle a un coût politique immense : on ne défend pas ce qu'on ne voit pas. Ce chapitre voudrait donc faire œuvre simple, presque artisanale : dresser la carte. Dire qui nous sommes, où nous sommes, combien nous sommes. L'inventaire paraîtra austère. Il est un préalable.

Au sommet, un pôle ministériel dont les intitulés changent à chaque remaniement, instabilité qui est déjà, en soi, un symptôme, mais dont l'ossature demeure. Une administration centrale, pour l'essentiel à La Défense : un secrétariat général qui concentre les fonctions transversales, un Commissariat général au développement durable, une inspection générale, et cinq directions générales, celle de l'énergie et du climat, dont la tutelle est désormais partagée avec Bercy, ce qui en dit long sur qui commande à la politique énergétique ; celle des infrastructures, des transports et des mobilités ; celle de l'aménagement, du logement et de la nature ; celle de la prévention

des risques ; celle de l'aviation civile ; auxquelles s'ajoute la direction des affaires maritimes, partagée avec l'Agriculture. Cinq mille quatre cents équivalents temps plein environ. Et parmi ces directions, il faut d'ores et déjà retenir un nom : la DGALN, qui tient ensemble l'aménagement, le logement, l'eau et la biodiversité. C'est elle que le projet de Direction générale de l'environnement se propose de démembrer, et le chapitre III y reviendra.

Puis le corps territorial, car ce pôle est d'abord une administration de terrain : sa tête est petite, ses membres sont partout. Une DREAL dans chaque région, avec leurs équivalents franciliens et ultramarins, onze directions interdépartementales des routes qui entretiennent le réseau national non concédé, quatre directions interrégionales de la mer, et, dans chaque département, une DDT ou une DDTM dont les agents demeurent gérés et payés par le ministère mais qui, depuis l'été 2020, relèvent administrativement du ministère de l'Intérieur, anomalie fondatrice sur laquelle le chapitre suivant s'arrêtera. Au total, 27 673 équivalents temps plein en services déconcentrés sur les 34 524 que comptent les ministères : quatre agents sur cinq sont sur le territoire, au contact des collectivités, des entreprises, des milieux, des usagers. Ce fait massif suffit à disqualifier l'image d'une administration parisienne et bureaucratique. Nous sommes, structurellement, une administration de proximité. C'est précisément cette proximité qu'on démantèle.

Les chiffres, maintenant, parce qu'ils sont la chair de la carte. Fin 2024, les ministères rémunéraient 34 524 équivalents temps plein, contre 36 616 en 2020 : plus de deux mille emplois évaporés en quatre exercices, et 683 sur la seule année 2024, celle-là même où la loi de finances votait des créations. Mais le chiffre global masque l'essentiel, qui est dans la structure : en un an, la catégorie C a perdu 1 128 agents, soit plus de onze pour cent de son effectif, pendant que la catégorie A en gagnait 549. Le rapport social unique habille ce mouvement d'une formule, le renforcement des postes nécessitant une expertise avancée. Il faut la retourner : ce qui disparaît, ce sont les fonctions d'exécution, d'exploitation, d'accueil, d'atelier, celles qui font la présence physique du service public sur le territoire et sans lesquelles l'expertise tourne à vide. Une administration qui ne garde que ses cadres est une administration qui rédige des notes sur un terrain où elle n'est plus. Et la ventilation budgétaire dit le reste : sur le programme support, l'urbanisme, les territoires et l'habitat ont encaissé 324 équivalents temps plein de moins que ce que la loi de finances autorisait, au moment précis où la crise du logement atteint des niveaux jamais vus. Les arbitrages internes déshabillent Pierre sans même vêtir Paul.

Autour de ce noyau gravite ce que le langage administratif nomme les opérateurs, et il faut d'emblée récuser ce que le mot suggère de satellitaire, car chacun de ces établissements est né d'un morceau du ministère qu'on a détaché. Voies navigables de France, c'est l'ancienne administration des voies d'eau, sortie des services puis transformée en établissement unique en 2013 : 4 028 équivalents temps plein en 2024, contre 4 264 cinq ans plus tôt. L'Office français de la biodiversité, né en 2020 de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité et de l'Office de la chasse, porte les polices de l'environnement avec 2 775 agents. Météo-France, 2 632 agents contre 2 831 en 2019, après une décennie de coupes que la multiplication des événements extrêmes rend chaque année plus indéfendables. Le Cerema, héritier des centres d'études techniques de l'Équipement, c'est-à-dire de l'ingénierie publique elle-même, 2 520 agents contre 2 695. L'IGN, 1 422. Les agences de l'eau, 1 563. Les parcs nationaux, 858. L'INERIS, 489. Et l'ADEME, 1 065 agents, le seul établissement du périmètre en croissance réelle depuis 2019, parce que l'État lui a confié l'instruction de dispositifs massifs, de MaPrimeRénov' au fonds chaleur ; et c'est précisément l'opérateur qui croît, celui dont les missions débordent, qu'on a choisi de commencer à démembrer au profit des DREAL sous autorité préfectorale. Au total, près de 24 000 équivalents temps plein chez les opérateurs du pôle. Ce ne sont pas des périphéries : c'est le ministère par d'autres moyens, et chaque agence est un chapitre de son histoire, externalisé.

L'addition donne la mesure d'ensemble. Ministères et opérateurs réunis, le pôle pèse aujourd'hui autour de 58 000 équivalents temps plein. La série longue, sur le périmètre le plus large, disait plus de 83 000 agents en 2011 et 61 484 fin 2022. Les périmètres différent, les conventions de décompte aussi (effectifs gérés, rémunérés, en fonction), et nous les distinguons précisément parce que la rigueur est notre seule rhétorique ; mais toutes les séries, quelle que soit la focale, dessinent la même pente, continue, méthodique, insensible aux alternances. Un quart de la substance en une douzaine d'années, pendant que l'effectif global de l'État progressait de quatre pour cent. Il n'y a pas de « rabet » : le rabet est uniforme. Il y a un choix, qui frappe ce pôle-là plus que tout autre.

Reste à dire ce que la carte montre et qu'aucun organigramme ne dessine : ces cases ne sont pas juxtaposées, elles forment un système. La mesure de l'hydromètre alimente la vigilance crues qui alimente la prévision de Météo-France qui alerte la préfecture qui mobilise la DDT ; l'inspecteur des installations classées s'appuie sur les référentiels de l'INERIS ; l'instructeur travaille sur les fonds de plan de l'IGN ; la DREAL commande ses études au Cerema ; l'agent de l'OFB constate ce que la police de l'eau de la DDT

instruira. Les missions circulent entre les cases : c'est un seul service public, celui du territoire habitable, que les réorganisations ont découpé sans jamais parvenir à le désolidariser. Couper un fil, c'est détendre tout le filet, et chaque suppression de poste chez un opérateur se paie dans un service déconcentré, comme l'inverse. Voilà ce que nous sommes : un corps dispersé, amaigri, mais un. On nous administre en morceaux. Le chapitre qui suit montre la main qui tient le couteau.

La mise sous tutelle

Une administration ne se définit pas seulement par ses missions et par ses effectifs. Elle se définit par une question plus ancienne et plus rude : qui commande ? Les chapitres précédents ont dit ce que fait notre pôle ministériel et combien de mains lui restent pour le faire ; celui-ci établit qui décide, désormais, de ce qu'il fera. Car la réponse a changé en quinze ans, pièce par pièce, sans qu'aucun débat public n'ait jamais posé la question en ces termes : le pouvoir sur l'administration de l'écologie a été transféré à des autorités dont l'écologie n'est pas la mission, le préfet, la place Beauvau, Bercy. Ce déplacement porte chez nous un nom ancien, la préfectorisation, que nous formulions dès 2011 avec ses deux visages : l'autorité administrative prenant le pas sur les pratiques techniques, et les services déconcentrés réduits à de simples bureaux de la préfecture. Ce qui n'était alors qu'une tendance est devenu une architecture.

La séquence territoriale d'abord. En 2010, la réforme de l'administration territoriale dissout les DDE dans des directions départementales interministérielles placées sous l'autorité des préfets et rattachées au Premier ministre : premier étage, l'interministérialité comme dilution. À l'été 2020, second étage, ces directions basculent sous la coupe du ministère de l'Intérieur : des agents gérés et payés par notre ministère servent désormais sous l'autorité d'une administration dont la mission première est le maintien

de l'ordre public, et les missions d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de transports, de protection de l'environnement et de prévention des risques deviennent secondaires ou aléatoires selon les priorités fixées ailleurs. Puis viennent les secrétariats généraux communs, décidés par l'instruction du 12 juin 2019 et imposés en pleine crise sanitaire : les fonctions support arrachées aux directions, mutualisées dans les préfetures, et pour les agents la déshumanisation par le « ticket », les erreurs de paye qui s'accumulent, les trop-perçus repris avec brutalité, des collègues exerçant leur droit au retour tant les conditions sont devenues déplorables. Les réformes passées l'ont démontré : une direction privée de ses fonctions support de proximité est une direction condamnée. C'était peut-être le but.

Vient ensuite l'arme juridique, plus discrète et plus profonde. Le décret du 8 avril 2020 accorde aux préfets un droit de dérogation aux normes réglementaires dans les domaines mêmes que nos services ont pour mission de faire respecter : environnement, agriculture et forêts, construction, logement, urbanisme, aménagement, subventions aux acteurs économiques. Moyennant quelques précautions de motivation, le représentant de l'État n'est plus réellement tenu, localement, par la réglementation nationale ; les services chargés de l'appliquer deviennent des coquilles vides en puissance. Quant aux DREAL, jamais officiellement rattachées aux préfetures, elles leur sont soumises de fait : les préfets de région tiennent les budgets opérationnels de programme, donc les moyens, et interviennent sur l'exécution même des missions pour que la position du service soit la leur, y compris lorsque l'expertise technique et juridique démontre le contraire. Notre congrès de 2024 en a consigné l'aboutissement : au printemps de cette année-là, la protection des milieux naturels et des eaux, qui relève de l'administration centrale, des DREAL, des DDT et de l'OFB, a été littéralement stoppée par les ordres du ministre et des préfets, dans un climat de censure où nos services étaient stigmatisés par la frange la plus réactionnaire du patronat agro-industriel. Quand le pouvoir technique plie devant le pouvoir territorial, ce ne sont pas des procédures qui cèdent. Ce sont des rivières.

L'étage supérieur n'a pas été oublié. L'énergie, compétence fondatrice du grand ministère de 2007, est passée sous tutelle partagée avec Bercy : la politique énergétique de la France, c'est-à-dire l'ossature de toute stratégie climatique, s'arbitre désormais aussi au ministère du budget, selon les logiques qui sont les siennes. La loi 3DS, dans le même temps, a substitué la différenciation à l'égalité de traitement des territoires et relancé les transferts : au moment où nous écrivons, les routes nationales concernées changent de main, effectifs transférés depuis le 1er janvier 2024, services depuis le 1er

novembre, et le rapport social unique l'enregistre avec la neutralité des greffiers. Le désassemblage n'est pas un souvenir : il s'exécute en temps réel. Faisons l'addition : le territoire au préfet, l'énergie à Bercy, les routes aux collectivités, les fonctions support à l'Intérieur. Que reste-t-il en propre au ministère de l'écologie ? Le discours. Le chapitre suivant lui est consacré.

Restait à étendre la méthode aux opérateurs, et l'ADEME en est devenue le laboratoire. Le projet de loi visant à renforcer l'État local prévoit, en son article 7, le transfert d'une part importante des missions de l'agence vers les DREAL, sous l'autorité des préfets : soumettre au pouvoir préfectoral le seul opérateur du périmètre dont les effectifs croissent, précisément parce que ses missions débordent. Le 28 avril 2026, les représentants du personnel ont voté unanimement contre ce texte au comité social d'administration ministériel. L'administration a poursuivi comme si de rien n'était, en escamotant la seconde délibération que son propre règlement intérieur lui imposait ; nous avons contesté ce vice, formellement, jusqu'à en faire un terrain contentieux, et le texte chemine aujourd'hui au Conseil d'État et sur le terrain législatif. La méthode importe ici autant que le fond : l'unanimité des organisations syndicales traitée comme une formalité d'enregistrement, voilà la doctrine du dialogue social quand la tutelle a décidé.

Et la pointe, enfin, celle qui donne à ce chapitre son actualité brûlante : la DGE. En juin 2026, la ministre convoque au matin les organisations syndicales de l'administration centrale pour évoquer le projet de création d'une Direction générale de l'environnement par démantèlement de la DGALN, cette direction qui tient ensemble l'aménagement, le logement, l'eau et la biodiversité ; l'après-midi, elle propose à l'ensemble des organisations une simple « discussion sur l'actualité », sans ordre du jour ni objectif. Nous avons siégé le matin pour porter la contestation des personnels ; nous avons refusé l'après-midi, parce qu'un simulacre ne se cautionne pas. Selon nos remontées, l'arbitrage serait déjà rendu en interne, les personnels et leurs représentants placés devant le fait accompli ; la presse spécialisée établit que deux préfigureurs ont été nommés pour préparer une réorganisation mettant fin au modèle du grand ministère hérité du Grenelle, à dix mois de l'élection présidentielle. La boucle ouverte au chapitre premier se ferme ici : après les services déconcentrés, après les opérateurs, la tutelle est remontée jusqu'au sommet, et le grand ministère de 2007 s'éteint par décret, sans débat, entre deux réunions.

Qu'on ne s'y trompe pas : rien de tout cela n'est une rationalisation administrative. Placer l'écologie sous l'autorité de l'ordre public, l'énergie sous celle du budget, la biodiversité sous celle de préfets exposés à tous les intérêts économiques locaux et armés du droit d'y déroger, c'est décider,

sans jamais l'énoncer, que l'écologie ne sera pas une politique mais une variable d'ajustement. Ce n'est pas une réorganisation. C'est un changement de souverain.

Les missions comme chair vivante

Les chapitres qui précèdent ont parlé structures, effectifs, tutelles ; à force, on risquerait d'oublier de quoi l'on parle. Une mission n'est pas une ligne de programme budgétaire : c'est un geste, accompli par quelqu'un, quelque part, souvent à des heures où le pays dort. Ce chapitre descend au niveau du geste. Non par goût du pittoresque, mais parce que c'est là, et là seulement, que se vérifie tout le reste : la doctrine du recentrage, la déqualification masquée, le pari de l'externalisation trouvent au bord de l'eau, au guichet, sur la bande d'arrêt d'urgence, leur démenti le plus complet.

Commençons au bord de l'eau, à quatre heures du matin, sous les éclairs et la pluie qui passe à l'horizontale. Jauger une crue, un hydromètre le racontait dans nos colonnes, c'est une intervention humaine qui s'improvise sur le terrain : la procédure existe sur le papier, et cela ne se passe jamais comme sur le papier. Le métier s'apprend par l'expérience et la transmission ; son collègue, arrivé dans le service en 1986, avait eu le temps de transmettre avant de partir ce que nulle formation ne donne, la connaissance intime des bassins, des stations, des pièges de chaque rivière. Et il ajoutait ce paradoxe qui dit tout de notre époque : financés sur le programme des risques, mis en avant pour les crues, ces agents consacrent en réalité la majorité de leur travail à l'étiage, aux basses eaux, à la sécheresse, c'est-à-dire à ce dont dépendent les prélèvements, les centrales, les droits d'eau, l'agriculture. De

ces mesures dépendent la vigilance, l'alerte, la connaissance même de la ressource. Qui les fera, et avec quelle mémoire, quand le turnover d'un prestataire aura dispersé vingt ans de connaissance d'un bassin ? La continuité d'action de l'État n'est pas un slogan : c'est une qualification collective, accumulée. Elle ne s'achète pas. Elle se transmet.

Passons au guichet et au dossier. L'instructeur des autorisations d'urbanisme, dont la mission a été interdépartementalisée, éloignée des territoires qu'elle concerne, travaille sous la double contrainte de délais réglementaires et d'effectifs en baisse continue ; or derrière chaque dossier il y a la solidité d'une construction, un trait de côte, une zone inondable, et La Faute-sur-Mer a rappelé au prix du sang ce que coûte l'affaissement du contrôle public. L'inspecteur des installations classées, lui, constate, mesure, met en demeure, sous le chantage permanent à l'emploi et à la délocalisation, avec des mises en conformité assorties de délais déraisonnablement longs et trop souvent prorogés ; sur les PFAS, il a fallu que le tissu associatif impose sur la place publique la contamination quasi généralisée des eaux et des sols pour qu'un suivi national soit enfin lancé. Que l'on ne s'y méprenne pas : ce n'est pas que les services ignoraient. C'est qu'on ne leur donnait ni le temps, ni les moyens, ni le mandat.

Il y a plus rude encore. L'agent de l'Office français de la biodiversité exerce une police, celle de l'environnement : constater une atteinte à l'eau ou aux espèces, sur le terrain, face à des interlocuteurs parfois organisés pour l'intimidation. Nous l'écrivions en juin dans un communiqué à l'ensemble des agents : des personnels de l'OFB, des DDT et des DREAL sont exposés aux pressions de syndicats agricoles aux relents fascisants, sans être protégés. Quand l'État n'assure pas la protection fonctionnelle de ses propres policiers de l'environnement, il désarme deux fois : il livre ses agents, et il annonce à tous les contrevenants que la règle est négociable. L'agent d'exploitation des DIR, de son côté, tient la viabilité hivernale et la sécurité des usagers sur le réseau national, de nuit, au milieu du trafic, sous des instructions imposées malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, pour une pénibilité qui n'est jamais reconnue à sa mesure. Et le prévisionniste de Météo-France voit chaque année les événements extrêmes gagner en fréquence et en violence, dans un établissement amputé de deux cents postes en cinq ans : la charge monte, l'effectif descend, et les deux courbes se croisent sur son écran de veille.

Il faut enfin nommer le travail que l'administration elle-même qualifie d'invisible : celui des gestionnaires, des agents des fonctions support, de celles et ceux qui reconstituent une carrière, établissent une paye juste, versent un remboursement, préparent une commission. La mutualisation

forcée de ces fonctions dans les secrétariats généraux communs a produit une démonstration par l'absurde : la désorganisation qui a suivi a établi que ces métiers réputés subalternes étaient la condition de tous les autres. « Faire un ticket » : la formule est entrée dans le quotidien, et elle dit tout. Le collègue qu'on allait voir est devenu une interface qu'on saisit.

Ces gestes si différents ont une structure commune, que la sociologie du travail nomme l'écart entre le travail prescrit et le travail réel. La procédure ne jauge pas la crue ; le référentiel ne calme pas l'interlocuteur menaçant ; la plateforme ne détecte pas l'incohérence enfouie dans le dossier. Ce qui fait tenir le service public, c'est précisément cet écart entre la règle et la situation, et cet écart, seuls le métier, l'expérience et le collectif savent l'habiter. C'est cela que le privé ne peut pas tenir, quelles que soient ses compétences : le turnover disperse la mémoire, la discontinuité des marchés brise les chroniques de données, la dépendance au client interdit l'indépendance du constat. Et c'est cela que la déqualification programmée détruit méthodiquement : la catégorie C en chute de plus de onze pour cent en un seul exercice, ce ne sont pas des « tâches » qui disparaissent, ce sont des mains, des tournées, des présences.

Nos missions ne sont pas un stock que l'on pourrait « recentrer ». Elles sont une chaîne de gestes, tenue par des mains de moins en moins nombreuses, et chaque maillon qui saute se paie des années plus tard, dans une crue mal anticipée, un site mal contrôlé, un littoral mal défendu. Le service public n'est pas une doctrine : c'est un geste transmis. Que la transmission s'interrompe, et il meurt sans bruit.



L'agence de communication

Notre congrès de 2024 a osé une formule que d'aucuns jugeront excessive : le ministère en charge de l'écologie tend à devenir une agence de communication et de service après-vente des politiques de greenwashing. Ce chapitre en administre la preuve. Car la formule n'est pas une insulte, elle est une description fonctionnelle : quand une administration perd les moyens d'agir, il lui reste ceux de parler, et la parole finit par occuper tout l'espace que l'action a déserté. Nous l'écrivions dès 2011 : l'hypertrophie de la fonction communication se substituait déjà à la fonction technique, le Grenelle avait été d'abord une opération de communication suivie de très peu d'effets. Quinze ans plus tard, la substitution est accomplie.

Les pièces du dossier s'accumulent avec une régularité de métronome. Les mesures environnementales qui pourraient avoir un effet concret sont annoncées, puis reportées, puis vidées de leur substance, quand elles ne sont pas abandonnées : le glyphosate en fut l'exemple canonique, et la loi d'urgence agricole de juillet 2026 vient d'en fournir le dernier, en ouvrant la réintroduction de pesticides interdits un an après la censure du Conseil constitutionnel, le gouvernement refusant même de mettre aux voix les amendements de suppression de son propre camp. La séquence éviter-réduire-compenser, clef de voûte du droit de l'environnement, se réduit en pratique à

son dernier terme, la compensation, c'est-à-dire à la reconstitution au bulldozer d'un biotope que la nature avait mis des millénaires à constituer : notre congrès l'a qualifiée d'escroquerie intellectuelle, et nous maintenons le mot. Sur les PFAS, le ministère constatait et mesurait, mais il a fallu que les associations imposent sur la place publique la contamination quasi généralisée des eaux et des sols pour qu'un suivi soit lancé. La stratégie nationale biodiversité, lancée en grande pompe dans la foulée de la COP 15 avec la promesse de protéger trente pour cent du territoire, a disparu du discours gouvernemental en quelques mois. Et au printemps 2024, la protection des milieux naturels a été stoppée par ordres, pendant que les cellules Déméter orientaient la puissance publique vers la surveillance des militants écologistes plutôt que vers celle des pollutions. Quant à MaPrimeRénov', une plateforme en vitrine et des délais interminables derrière : la façade informatique comme décor de cinéma, masquant des moyens de traitement qui ne suivent pas.

Et la semaine même où ce numéro se bouclait, la démonstration s'est administrée d'elle-même, au sommet. La ministre de la transition écologique, dénonçant dans la loi d'urgence agricole « le recul environnemental de trop », annonce publiquement sa démission ; quelques heures plus tard, elle demeure en poste, à la demande du président de la République, munie de trois « piliers » en viatique, l'eau, la forêt, la santé environnementale. Après le départ fracassant de Nicolas Hulot en 2018, qui refusait de continuer à « se mentir », après celui de François de Rugy l'année suivante, ce troisième épisode achève d'établir que le problème n'est pas de personnes : la fonction même de ministre de l'écologie est devenue un énoncé de communication, un poste où l'on peut dénoncer la politique qu'on incarne et continuer de l'incarner. L'agence décrite par notre congrès a trouvé sa forme achevée. Elle s'étend jusqu'au ministre.

Mais la pièce maîtresse du dossier, c'est l'État lui-même qui l'a versée, et elle mérite qu'on s'y arrête. La France a officiellement adopté une trajectoire de réchauffement de référence qui prépare le pays à quatre degrés de plus en 2100, et son plan national d'adaptation en découle : c'est écrit, publié, assumé. Dans le même mouvement, le même État supprime les postes de celles et ceux qui auront à faire face à ce monde-là : les hydromètres qui mesureront les sécheresses, les prévisionnistes qui verront venir les tempêtes, les inspecteurs qui contrôleront des installations soumises à des aléas accrus, les agents de l'eau et de la biodiversité qui tenteront de maintenir vivants des milieux surchauffés. Le Haut Conseil pour le climat, institué par l'État, documente année après année l'écart entre les objectifs affichés et les moyens engagés ; le GIEC dit la fenêtre d'action brève et se refermant rapidement. Il n'est pas

nécessaire d'être marxiste pour instruire ce procès : il suffit de poser la trajectoire officielle d'adaptation à côté du rapport social unique, et de lire.

Reste à comprendre pourquoi la communication, précisément. La réponse est chez Gramsci : l'hégémonie exige que la domination se raconte, et que le désengagement se raconte comme son contraire. Chaque abandon est baptisé modernisation, chaque mise sous tutelle simplification, chaque coupe recentrage sur le cœur de métier, chaque recul réglementaire liberté d'entreprendre ; le vocabulaire accomplit la moitié du travail avant que le premier poste soit supprimé. La communication n'est donc pas un ornement du démantèlement : elle en est l'organe. Elle produit le consentement que la réalité, laissée à elle-même, ne produirait jamais ; elle fabrique du sens commun là où il faudrait de l'examen. Et c'est pourquoi la bataille que mène ce numéro est d'abord une bataille de vocabulaire : nommer tutelle ce qu'on appelle simplification, désarmement ce qu'on appelle modernisation, abandon ce qu'on appelle recentrage.

Il faut dire, pour finir, ce que cette substitution fait à ceux qui restent. L'écart entre ce que le ministère proclame et ce que les services peuvent tenir, chaque agent le porte personnellement : c'est lui qui répond à l'usager, lui qui signe l'avis que le préfet écartera, lui qui voit son expertise ignorée dans l'arbitrage final. De là cette perte de sens que toutes les enquêtes internes enregistrent, ces injonctions contradictoires, cette forme particulière d'épuisement que certains nomment éco-anxiété et qui frappe d'abord les plus investis dans leurs missions. On ne fait pas tenir longtemps des personnels dans une institution qui parle contre ce qu'elle fait. Le désengagement finit toujours par se payer deux fois : en capacité perdue, puis en agents brisés.

Une agence de communication ne dépollue rien, ne prévient aucune crue, ne loge personne, ne protège aucune espèce. Elle occupe la place d'un ministère. Le nôtre.



La reconquête

Arrivé ici, le lecteur pourrait refermer ces pages sur un constat accablé : la pente serait irréversible, l'histoire écrite. Ce serait mal nous lire. Tout ce que ce numéro a décrit, décentralisations, tutelles, dérogations, schémas d'emplois, démembrement de la DGALN, procède de choix : des décrets, des lois de finances, des instructions, des arbitrages. Rien de ce qui a été choisi ne s'impose comme une loi de la nature, et ce qui a été choisi peut être rechoisi autrement. Encore faut-il dire quoi, et avec quelle boussole. Ni la nostalgie, nous l'avons écrit dès 2011 et répété en ouverture : pas de retour au système antérieur, pas de table rase, pas d'âge d'or mythique. Ni l'accompagnement gestionnaire du déclin, qui est la tentation permanente des périodes d'inter-règne. Reste la troisième voie, celle que ce numéro a nommée dès son premier chapitre : donner enfin au référentiel de la crise écologique l'administration qu'il attend depuis quinze ans.

À quoi ressemblerait-elle ? Notre tribune de 2021 en donnait déjà l'épure : une administration de haut niveau, scientifique et technique, travaillant avec des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens, des administratifs, avec les universités, les associations, les citoyennes et les citoyens, au fonctionnement débureaucratisé et démocratique. Une administration capable de gérer la complexité, les interdépendances des écosystèmes, le temps long au-delà des échéances électorales ; capable aussi de soutenir le débat public sur des sujets

difficiles au lieu de le remplacer par de la communication. Et d'abord une administration libérée des tutelles contraires à sa mission : notre congrès le revendique sans détour, retrait de la tutelle du ministère de l'Intérieur sur les directions départementales, retour dans chaque direction de secrétariats généraux de plein exercice, extinction du droit préfectoral de dérogation en matière d'environnement, retour d'une politique énergétique pilotée par l'écologie et non par le budget. À quoi s'ajoutent, dictés par l'actualité : l'abandon du démembrement de la DGALN et du transfert des missions de l'ADEME vers les préfets. On ne bifurque pas avec un ministère sous curatelle.

Les moyens ensuite, et il faut les nommer sans timidité parce que la timidité n'a rien obtenu. Le recrutement massif de fonctionnaires, parce que des missions permanentes appellent des emplois statutaires, et que la contractualisation précaire, l'intérim, l'extinction des quasi-statuts de l'environnement et des agences de l'eau minent la continuité même du service ; un plan de requalification à la hauteur, parce que la disparition organisée de la catégorie C n'est pas une fatalité démographique mais une politique. La reconstitution de l'ingénierie publique : des services techniques, des laboratoires, une capacité d'étude et de recherche que les CETE ont portée et que le pays a follement laissé s'étioier au moment où il en avait le plus besoin. Le renforcement conséquent de toutes les polices de l'environnement, avec la protection fonctionnelle effective de ceux qui les exercent. Et un plan de formation sans précédent, que nous demandions dès 2011 : car le référentiel écologique est une mutation culturelle, méthodologique, organisationnelle, et une mutation de cette ampleur ne se décrète pas, elle se forme, elle s'apprend, elle se transmet.

Vient l'objection rituelle, celle du coût, et il faut la retourner une fois pour toutes. Un pays qui se prépare officiellement à quatre degrés de réchauffement ne peut pas faire d'économies sur l'adaptation : chaque poste d'hydromètre, d'inspecteur, de prévisionniste, de forestier supprimé aujourd'hui se paiera demain en dommages multipliés, en vies exposées, en milliards de réparation. La bifurcation écologique est par ailleurs le plus grand gisement d'emplois non délocalisables qui se puisse concevoir, dans les transports, la rénovation, les énergies, la restauration des écosystèmes ; encore faut-il une administration pour la planifier, pour conditionner les aides publiques à des exigences sociales et environnementales, pour contrôler que l'argent verse bien où il doit. La question n'a jamais été « combien cela coûte » mais « qui paie quoi » : un seul crédit d'impôt dilapidé en dividendes pèse chaque année davantage que le rétablissement intégral de

nos effectifs. Le désarmement de l'administration de l'écologie n'est pas une économie. C'est la plus coûteuse des dépenses différées.

Reste la méthode, car la reconquête ne sera pas une supplique. Elle se construit dans les services, par les cahiers revendicatifs et les assemblées générales, au plus près des agents et avec eux ; dans les instances, quand elles peuvent servir de caisse de résonance, et hors d'elles quand elles ne servent qu'à enregistrer, notre refus du simulacre de juin en fut un acte, pas une bouderie. Elle se construit aussi, et peut-être d'abord, avec la société : les usagers qui subissent la dématérialisation et l'éloignement des services, les élus locaux privés d'ingénierie, les associations qui font émerger ce que l'État tait, les scientifiques dont les alertes restent lettre morte. Car la vraie ligne de partage ne passe pas entre les agents et les usagers, quoi qu'en disent ceux qui ont intérêt à les opposer : elle passe entre ceux qui ont besoin d'un État capable et ceux qui prospèrent de son incapacité. C'est une guerre de position, au sens exact : reconquérir les esprits avant de reconquérir les organigrammes. Ce numéro n'a pas d'autre fonction.

Nous n'avons pas écrit ces pages pour pleurer un ministère : nous les avons écrites pour le rendre à sa fonction. L'écologie a besoin d'une administration forte. Cette administration existe encore, dispersée, amaigrie, tenue par des mains expertes et lasses. Elle s'appelle nous. Il reste à la rendre forte, et cela ne dépend pas que des autres.



1533

juin
2026

Le Courrier du Militant

De l'Équipement et de l'Environnement

Une fédération unie et forte, des syndicats organisés, revendicatifs et en lutte



Conjoncture : les mois qui décident

Un numéro comme celui-ci court le risque du surplomb : à force d'épaisseur historique, on pourrait oublier que tout se joue aussi dans les mois qui viennent. La conjoncture ramène au calendrier, et le calendrier est chargé : trois échéances s'entrelacent d'ici l'été prochain, et chacune peut accélérer le démantèlement ou lui opposer un coup d'arrêt.

La première est la réorganisation elle-même. Les préfigurateurs de la DGE sont au travail, les arbitrages seraient rendus selon nos remontées, et l'annonce officielle du démembrement de la DGALN peut tomber à tout moment ; parallèlement, le projet de loi visant à renforcer l'État local, avec son article 7 transférant les missions de l'ADEME vers les DREAL sous autorité préfectorale, poursuit son chemin au Conseil d'État et vers le Parlement, lesté du vote unanimement défavorable des représentants du personnel et du vice de procédure que nous avons formellement contesté. Chaque étape offre des prises, avis, amendements, contentieux, mobilisation des personnels concernés au premier chef ceux des services transverses, qui attendent ces annonces avec une légitime inquiétude. Nous les prendrons toutes.

La deuxième est budgétaire. L'exercice 2024 a démontré qu'un schéma d'emplois voté par le Parlement pouvait être annulé en exécution par le simple « pilotage de la masse salariale » ; la loi de finances qui vient dira si la

représentation nationale entend reprendre la main sur ce qu'elle vote, et si les établissements en souffrance, IGN, Cerema, Météo-France, ANCT, ANAH, seront enfin traités comme des outils du siècle et non comme des variables d'ajustement. Pendant ce temps, la loi de programmation agricole poursuit son chemin, portée avec une constance que l'écologie ne connaît jamais : les priorités du gouvernement sont écrites, il suffit de comparer les calendriers.

La troisième est politique, et juillet vient d'en donner l'avant-goût. En trois jours : la loi d'urgence agricole, texte distinct de la programmation, définitivement adoptée avec la réintroduction possible de pesticides interdits, le gouvernement refusant de mettre aux voix les amendements de suppression de son propre camp ; la ministre de la transition écologique démissionnaire au matin, maintenue à la mi-journée par le président de la République ; et la Coordination rurale appelant nationalement les exploitants à ne pas respecter les arrêtés sécheresse, au cœur d'un été qui compte 206 arrêtés préfectoraux en vigueur, record du suivi national, et 43 départements au niveau de crise. Qui ira constater les infractions à la police de l'eau ? Nos collègues des DDT et de l'OFB, ceux-là mêmes que nous décrivions en juin exposés aux pressions sans être protégés. Une organisation professionnelle appelle publiquement à violer des arrêtés de l'État, et l'État, qui a désarmé ses services de contrôle, regarde : voilà où mène le démantèlement, avant même tout changement de majorité. S'y ajoute désormais une inconnue : une ministre maintenue contre sa propre parole, dont chaque arbitrage à venir dira si les trois piliers concédés, l'eau, la forêt, la santé environnementale, pèsent davantage que la loi qu'elle n'a pas pu empêcher.

Et l'élection présidentielle est à huit mois. Toutes les droites convergent désormais dans le récit de l'écologie punitive, l'extrême droite en tête, qui promet ouvertement le recul réglementaire et dont les relais exercent déjà, sur le terrain, des pressions aux relents fascisants contre nos collègues. Réorganiser le ministère à la veille du scrutin, c'est préparer l'outil pour n'importe quelle main, y compris la pire : une administration démembrée, sous tutelle préfectorale, dotée d'un droit de dérogation généralisé, face à des acteurs qui ont appris en juillet que la désobéissance aux règles environnementales est publiquement revendicable et politiquement rentable, est exactement l'instrument dont rêverait un pouvoir décidé à liquider le droit de l'environnement sans avoir à l'abroger. Nous le disons sans dramatiser, parce que les faits suffisent : ce qui se décide dans les prochains mois engagera bien au-delà d'eux.

Quant à nous, la ligne est simple et elle est déjà tracée : exiger le débat de fond qui nous a été refusé en juin, porter la contestation dans chaque instance

et hors d'elles, défendre l'ADEME, les établissements publics, les services déconcentrés, l'administration centrale, les statuts et les conditions de travail là où cela compte, dans le rapport de force. Ce numéro est un outil de cette bataille.

Qu'il circule !



FÉDÉRATION NATIONALE
ÉQUIPEMENT
ENVIRONNEMENT

ANALYSER ET COMPRENDRE
LES SYSTÈMES
POUR LES COMBATTRE

Notre pôle ministériel

Nos agentes

Le féminisme, prochaine grande conquête sociale ?

#7 - 15 septembre 2026

IMPULSION

Lectures

Document d'orientation du XXI^e congrès du SNPTAS-CGT (Porticcio, octobre 2024). Le diagnostic systématique dont ce numéro s'est nourri : la fonction publique malmenée, le ministère devenu agence de communication, la préfectoralisation, les repères revendicatifs. Un document de congrès qui se lit comme une radiographie, disponible sur le site du syndicat.

Lutter pour construire le service public d'organisation de l'espace du XXI^e siècle (SNPTAS-CGT, novembre 2011). Le document matriciel : la proposition de fonder le service public sur le référentiel de la crise écologique, l'annexe historique sur les trois référentiels de 1945 à nos jours, la critique du new management. Quinze ans après, pas une ligne à retirer, et c'est bien le problème.

«L'écologie a besoin d'un ministère et d'une administration forte», La Vie Ouvrière, février 2021. La tribune dont ce numéro reprend le titre, publiée au moment du projet de loi climat : quinze mille emplois supprimés, les DDT passées sous la coupe de l'Intérieur, l'alerte formulée en une page. Elle n'a pas été entendue. Elle n'a pas été démentie non plus.

GIEC, sixième rapport d'évaluation, synthèse (2023). Le socle scientifique du paradoxe que ce numéro décrit : l'état du climat, les trajectoires, la fenêtre d'action brève et qui se referme. À lire dans le texte,

au moins le résumé pour décideurs, précisément parce que les décideurs ne semblent pas l'avoir fait.

Haut Conseil pour le climat, rapports annuels. Année après année, l'organisme institué par l'État documente l'écart entre les objectifs que la France affiche et les moyens qu'elle engage. La critique la plus dévastatrice de l'action publique climatique n'est pas militante : elle est institutionnelle.

Danièle Linhart, L'insoutenable subordination des salariés (Érès, 2021). Pour comprendre ce que le new management fait au travail, à la qualification, au métier, et pourquoi la perte de sens qui ronge nos services n'est pas un accident mais une méthode de gouvernement des subjectivités.

Antonio Gramsci, Cahiers de prison. L'outillage de ce numéro : hégémonie, guerre de position, sens commun. On y apprend pourquoi le vocabulaire de la modernisation fait la moitié du travail du démantèlement, et pourquoi la bataille des mots précède celle des organigrammes.

Alternatiba, publications et campagnes. La bifurcation vue du mouvement climat : mobilisations, alternatives territoriales, batailles locales contre les projets climaticides. Un regard extérieur à l'administration qui rappelle utilement que la société n'attend pas l'État, mais qu'elle ne pourra pas indéfiniment s'en passer.

